

Madame, Monsieur le Député,

Comme vous le savez, la seconde lecture de la proposition de la loi créant l'homicide routier et visant à lutter contre la violence routière, est désormais inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale. Connaissant votre plus vif engagement contre la délinquance routière, nous, familles de victimes, comptons sur votre soutien pour faire aboutir ce texte qui sera étudié par la Commission des Lois, le 30 avril prochain et débattue en hémicycle, le 7 mai suivant. Les victimes de la route, leurs familles et de nombreuses associations attendent depuis de nombreuses années la création de l'homicide routier. Elles ne supportent plus que la justice parle d'un acte involontaire quand les coupables ont volontairement pris de l'alcool, de la drogue ou qu'ils conduisent leur véhicule sans permis ou en excès de vitesse.

Vous le savez, cette proposition de loi n'est pas un simple changement sémantique comme certains peuvent le laisser entendre. En transformant l'homicide involontaire par conducteur, en un homicide routier ne relevant plus des infractions involontaires, cette loi transformera les plaidoiries et durcira les sanctions judiciaires.

Par ailleurs, en intégrant les circonstances aggravantes d'usage détourné de substances, de délit de fuite ou de rodéos sauvages et en créant une infraction de consommation conjointe de drogues et d'alcool au volant passible d'un retrait de 9 points sur le permis de conduire, cette loi répond directement aux comportements dangereux des délinquants de la route.

Oui, la société évolue, donc la loi doit aussi évoluer.

Votre groupe avait soutenu ce texte, lors de sa première lecture par l'Assemblée Nationale, et je vous en remercie. Voté à l'unanimité par votre hémicycle le 30 janvier 2024, l'adoption de ce texte avait fait naître l'espérance d'une reconnaissance de l'homicide routier. A son tour, le Sénat l'avait voté avec des modifications le 27 mars suivant, ce qui amenait à une deuxième lecture qui n'a pu avoir lieu rapidement du fait de la dissolution.

Alors que ce texte revient sur les bancs de l'Assemblée nationale, nous, victimes, famille de victimes comme association de lutte contre la violence routière, nous sollicitons votre bienveillant soutien à cette proposition de loi, dans la version

supprimant le caractère involontaire de l'homicide routier qui fût adopté en première lecture par l'Assemblée nationale.

Comptant sur vous, Madame, Monsieur le Député et restant à votre entière disposition pour vous accompagner à chaque instant dans ce combat qui nous rassemble en mémoire des victimes de l'insupportable, et pour la vie, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Député, l'expression de notre haute considération

Mme Laurence Papon-Fournier